



# Test d'entrée - Direction de Chœur

## cycle I

---

*Les étudiants inscrits au CFMI de Sélestat sont dispensés du test d'entrée et peuvent intégrer la classe en cycle 1 en fonction des places disponibles*

### **épreuve vocale 1**

Interprétation d'une mélodie (chanson, air, lied, extrait d'oratorio etc...) accompagnée au piano ou non et choisie librement par le candidat.

Prendre contact avec Isabelle Ast, pianiste accompagnant l'épreuve.

### **épreuve vocale 2**

Interprétation d'un extrait d'une pièce chorale, le candidat chante sa partie (en fonction de son registre de voix) les autres voix sont réduites et jouées au piano par la pianiste accompagnant l'épreuve. La partition est communiquée au candidat 8 jours au moins avant le test. La difficulté de la partition est relative au cycle dans lequel le candidat se présente. Elle doit néanmoins comporter des difficultés qui permettront d'évaluer le degré d'autonomie du candidat dans la préparation d'une partition.

### **épreuve pratique : travail avec un chœur – apprentissage par audition**

Le candidat reçoit 8 jours avant le test, une pièce (monodie, polyphonie simple ou canon en fonction du cycle dans lequel il se présente) qu'il doit connaître et mémoriser. Il travaille par audition avec un ensemble vocal à voix égales constitué d'enfants ou d'adultes. L'utilisation du piano ou de tout instrument est possible mais non obligatoire. Le chœur n'aura pas la partition. (apprentissage par audition uniquement)

Durée 12 mn. Le chœur ne connaît pas l'œuvre a priori.

### **entretien avec le jury**

Un court entretien permet au jury de connaître les motivations et le profil du candidat, il pourra porter également sur le contenu des épreuves précédentes.

# Test d'entrée - Direction de Chœur

## cycle 2

---

*Les étudiants du CFMI de Sélestat ayant validé la direction de chœur sont dispensés du test d'entrée et peuvent intégrer la classe en cycle 2 en fonction des places disponibles*

### **épreuve vocale 1**

Interprétation d'une mélodie (chanson, air, lied, extrait d'oratorio etc...) accompagnée au piano ou non et choisie librement par le candidat.

Prendre contact avec Isabelle Ast, pianiste accompagnant l'épreuve.

### **épreuve vocale 2**

Interprétation d'un extrait d'une pièce chorale, le candidat chante sa partie (en fonction de son registre de voix) les autres voix sont réduites et jouées au piano par la pianiste accompagnant l'épreuve. La partition est communiquée au candidat 8 jours au moins avant le test. La difficulté de la partition est relative au cycle dans lequel le candidat se présente. Elle doit néanmoins comporter des difficultés qui permettront d'évaluer le degré d'autonomie du candidat dans la préparation d'une partition.

### **épreuve pédagogique: travail avec un chœur – apprentissage par audition**

Le candidat reçoit 8 jours avant le test, une pièce polyphonique simple qu'il doit connaître et mémoriser. Il travaille par audition avec un ensemble vocal à voix égales ou mixtes constitué. L'utilisation du piano ou de tout instrument est possible mais non obligatoire. Le chœur n'aura pas la partition. (apprentissage par audition uniquement)

Durée 15 mn. Le chœur ne connaît pas l'œuvre a priori.

### **pratique du clavier**

le candidat joue au piano l'accompagnement d'une vocalise simple qu'il chante et qui lui est communiquée 8 jours avant l'épreuve. Il est capable de transposer l'accompagnement par 1/2tons.

### **entretien avec le jury**

Un court entretien permet au jury de connaître les motivations et le profil du candidat, il pourra porter également sur le contenu des épreuves précédentes.

# Test d'entrée - Direction de Chœur

## cycle 3

---

### **épreuve vocale**

Interprétation d'une mélodie (chanson, air, lied, extrait d'oratorio etc...) accompagnée au piano ou non et choisie librement par le candidat.

Prendre contact avec Isabelle Ast, pianiste accompagnant l'épreuve.

### **épreuve pratique 1 : apprentissage par audition**

Le candidat reçoit 8 jours avant le test, une pièce (polyphonie simple) qu'il doit connaître et mémoriser. Il travaille par audition avec un ensemble vocal constitué. (tout ou partie de la pièce) L'utilisation du piano ou de tout instrument est possible mais non obligatoire. Le chœur n'aura pas la partition. (apprentissage par audition uniquement)

Durée 12 mn. Le chœur ne connaît pas l'œuvre a priori.

**épreuve pédagogique 2 : travail avec un chœur** sur une partition pour voix mixtes a capella ou avec piano tout juste déchiffrée par l'ensemble et communiquée au candidat 8 jours avant l'épreuve. Le candidat en aura fait une analyse structurale et harmonique qu'il pourra présenter lors de l'entretien.

Le chœur aura la partition. Le temps de répétition doit comprendre, outre tous les aspects possibles de mise en place ou d'interprétation, un moment de travail vocal.

S'il s'agit d'une oeuvre avec accompagnement, un pianiste est à disposition. Durée 20 mn (chœur de chambre - atelier)

### **pratique du clavier**

accompagnement d'une mélodie simple envoyée au candidat une semaine avant l'épreuve. Le candidat chante et s'accompagne au piano.

### **entretien avec le jury**

Un court entretien permet au jury de connaître les motivations et le profil du candidat, il pourra porter également sur le contenu des épreuves précédentes et sur l'analyse de la pièce imposée pour l'épreuve pratique 2.

# Test d'entrée - Direction de Chœur

## cycle 3 à orientation professionnelle(COP)

---

Test d'entrée obligatoire

### **épreuve vocale**

Interprétation d'une mélodie (chanson, air, lied, extrait d'oratorio etc...) accompagnée au piano ou non et choisie librement par le candidat.

Prendre contact avec Isabelle Ast, pianiste accompagnant l'épreuve.

### **harmonie au clavier - reduction au clavier \***

1. Harmoniser au piano une mélodie simple transmise au candidat 8 jours avant l'épreuve.

Le candidat chante et s'accompagne au piano. *\* épreuve non imposée aux élèves ayant validé un cycle II de direction de chœur au sein de l'établissement*

2. Chanter sa voix et jouer au piano l'essentiel des autres voix (synthèse de l'essentiel) d'une partition polyphonique a capella donnée 8 jours avant l'examen. *\* épreuve non imposée aux élèves ayant validé un cycle II de direction de chœur au sein de l'établissement*

### **épreuve pédagogique 1 : apprentissage par audition**

Le candidat reçoit 8 jours avant le test, une pièce (polyphonie simple ou canon) qu'il doit connaître et mémoriser. Il travaille par audition avec un ensemble vocal constitué d'enfants ou d'adultes. L'utilisation du piano ou de tout instrument est possible mais non obligatoire.

Le chœur n'aura pas la partition. (apprentissage par audition uniquement)

Durée 12 mn. Le chœur ne connaît pas l'œuvre a priori.

**épreuve pédagogique 2 : travail avec un chœur** sur une partition pour voix mixtes a capella ou avec piano tout juste déchiffrée par l'ensemble et communiquée au candidat 8 jours avant l'épreuve. Le chœur aura la partition. Le temps de répétition doit comprendre, outre tous les aspects possibles de mise en place ou d'interprétation, un moment de travail vocal. Le candidat en aura fait une analyse structurelle et harmonique qu'il pourra présenter lors de l'entretien.

S'il s'agit d'une oeuvre avec accompagnement, un pianiste est à disposition. Durée 20 mn (chœur de chambre - atelier)

### **technique de direction**

direction d'une pièce vocale a capella pour chœur mixte, connue de l'ensemble vocal et transmise au candidat 8 jours avant l'examen.

durée 5 à 10 mn en fonction de la durée de la pièce mn

### **entretien avec le jury**

Un court entretien permet au jury de connaître les motivations et le profil du candidat, il pourra porter également sur le contenu des épreuves précédentes.